



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 12 octobre 2021

Délibération n° B 2021-35

Réforme, vente, cession de matériel

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
20/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le douze octobre à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Christine RIOTTE ; Messieurs Christian BUCHOT, René MOLIN, Clément PERNOT.

Etait excusé : Jean-Daniel MAIRE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Périodiquement, il vous est proposé de réformer des véhicules du SDIS. Les nouvelles propositions de réforme sont détaillées dans le document joint.

En complément, il vous est proposé de procéder à la réforme d'une structure modulaire de marque ALGECO installée sur le site de l'ancien pôle logistique à Lons Le Saunier.

Il s'agit d'un module de stockage acquis en 2018 pour un prix de 15 600 € TTC. Il présente les caractéristiques techniques suivantes : surface de 30 m² (6,21 m x 4,89 m / accollement de 2 modules), chauffage électrique par 2 convecteurs, éclairage par 4 tubes néon, structure panneaux isolés de teinte gris clair.

Cette surface de stockage n'est plus utilisée par le SDIS qui propose de procéder à sa cession préalablement à la vente du tènement immobilier.

Compte tenu de la durée d'amortissement appliquée (30 ans), le bien présente une valeur nette comptable de 14 040 € TTC. L'étude du marché de l'occasion sur ce type de bien conduirait cependant à privilégier un prix de cession à hauteur de 50% du prix d'achat.

La vente de cette structure serait réalisée via la plateforme WEBENCHERES pour laquelle le SDIS dispose d'un contrat d'abonnement.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- d'approuver les réformes des véhicules listés dans le tableau joint,
- d'approuver la réforme pour vente de la structure de marque ALGECO portant le numéro d'inventaire 18771,
- de déterminer le prix de mise à prix sur la plateforme de vente en ligne WEBENCHERES de la structure de marque ALGECO.

DECISION N° B 2021-35 DU 12 OCTOBRE 2021

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- approuve les réformes des véhicules listés dans le tableau joint,
- approuve la réforme pour vente de la structure de marque ALGECO portant le numéro d'inventaire 18771,
- détermine le prix de mise à prix sur la plateforme de vente en ligne WEBENCHERES de la structure de marque ALGECO : 6 000 €.

L'annexe est jointe à la délibération.

Certifié exécutoire, pour avoir été reçu en
Préfecture le 14 OCT. 2021
Affiché le 14 OCT. 2021
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 4^{ème} trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT